

Engagement d'élèves ou étudiant(e)s pendant les vacances d'été 2026

La Commune de Mertzig invite les élèves ou étudiant(e)s âgé(e)s de 17 ans et plus, domicilié(e)s à Mertzig, à poser leur candidature pour un engagement à la Régie communale pendant les vacances d'été 2026. Ces derniers effectueront des travaux légers sous la supervision du personnel communal. Chaque engagement est d'une durée de 3 semaines.

Périodes d'engagement disponibles :

- Du 13 juillet au 31 juillet 2026
- Du 3 août au 21 août 2026
- Du 24 août au 11 septembre 2026

Critères de sélection :

1. **Éligibilité :**
 - Âge minimum : 17 ans.
 - Domicile : Commune de Mertzig.
2. **Qualité de la lettre de motivation :** La qualité de la lettre de motivation sera prise en compte pour évaluer l'orthographe, la clarté, la pertinence et l'originalité des propositions. Dans celle-ci, les élèves doivent en outre proposer plusieurs idées sur la manière dont ils pourraient promouvoir, pendant leur expérience professionnelle, l'économie pour le Bien commun ou le développement durable.
3. **Qualité du CV :** Les CV seront analysés pour vérifier l'orthographe, la clarté, la présentation et la pertinence des informations fournies.
4. **Implication communautaire :** Une implication dans des activités locales ou associatives (associations locales, organisations bénévoles, commissions consultatives) sera valorisée.
5. **Références locales :** Une lettre de recommandation d'un enseignant, d'un responsable associatif ou d'un employeur local sera considérée comme un atout.
6. **Priorité aux nouveaux candidats :** Les élèves ou étudiant(e)s n'ayant pas encore travaillé pour la commune seront favorisé(e)s.

Comment postuler ?

Les candidat(e)s sont prié(e)s de s'inscrire via www.mertzig.le ou le QR-Code ci-dessous et de soumettre les documents suivants :

- Une lettre de motivation (200 à 300 mots).
- Une preuve de scolarité (certificat ou autre document officiel).

La date limite pour soumettre votre candidature est fixée au **05 avril 2026 inclus**. Seules les candidatures complètes et soumises dans les délais seront considérées.

Processus de sélection :

Un comité d'évaluation examinera les candidatures sur la base des critères mentionnés. Les 3 candidat(e)s ayant obtenu le meilleur score seront retenu(e)s pour chaque période d'engagement.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins

